

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 273 Vœu relatif aux taxis parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Yves POZZO di BORGO, Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI ;

Considérant l'importance des taxis parisiens sur le plan du développement économique du tourisme et des déplacements ;

Considérant les revendications exprimées par certaines organisations syndicales de taxis concernant les difficultés à assurer un service de qualité aux abords de certaines gares et le projet de reconquête des voies sur berges ;

Considérant que les représentants des taxis ont été reçus à l'Hôtel de Ville le lundi 3 décembre et, qu'à cette occasion, des mesures concrètes ont été proposées par la Ville de Paris ;

Considérant la réouverture récente, gare du Nord, du parc souterrain accueillant les taxis précommandés, avec une capacité d'accueil doublée par rapport à la situation précédant sa fermeture ;

Considérant que dans le cadre de la reconquête des voies sur berges, les couloirs de bus existants ont été maintenus et que des couloirs de bus supplémentaires ont été créés sur les quais hauts ;

Considérant l'existence du comité taxi, instance de concertation avec les représentants des taxis, mise en place par la Ville de Paris ;

Sur proposition de Julien BARGETON, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Aux abords de la Gare du Nord, la zone de dépose-minute de 10 places située rue de Dunkerque entre le boulevard de Denain et la rue de Compiègne, soit réservée aux taxis et que soient étudiées des mesures complémentaires permettant d'améliorer les conditions d'accès à la gare et de créer d'autres emplacements pour les taxis ;
- L'aménagement des abords de la gare Saint-Lazare permette d'améliorer la desserte par les taxis ;
- Une étude technique soit entreprise pour examiner la possibilité de créer un couloir de bus sur les quais hauts rive gauche dans le sens est-ouest, entre le pont de la Concorde et le pont de l'Alma ;
- Le "comité taxi" se réunisse au premier trimestre 2013 pour faire le point sur l'avancée de ces sujets.